

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042**21 novembre 2001****SOMMAIRE**

ETP S.A., Luxembourg	50012	Pâtisserie-Confiserie Hoffmann Jean-Marie, S.à r.l., Luxembourg	49983
LORFI, Société Financière de Participation en Lorraine S.A., Luxembourg	50012	Performa Fund, Sicav, Luxembourg	49983
LORFI, Société Financière de Participation en Lorraine S.A., Luxembourg	50012	Peroni International S.A., Luxembourg	49981
M.D.S. Holding S.A., Luxembourg	49971	Peroni International S.A., Luxembourg	49981
M.M.C. & A., Multi Media Consulting & Advertising S.A., Luxembourg	49974	Pilkington Holdings, S.à r.l., Luxembourg	49984
M.M.C. & A., Multi Media Consulting & Advertising S.A., Luxembourg	49974	Pilkington Holdings, S.à r.l., Luxembourg	49986
Matec, S.à r.l., Bereldange	49971	Pine Holding S.A., Luxembourg	49988
Mather Investments S.A., Luxembourg	49971	Pine Holding S.A., Luxembourg	49988
Melbra Foncier S.A., Luxembourg	49971	Pitec, S.à r.l., Bereldange	49983
Meredith Finance Limited S.A., Luxembourg	49971	Prainsa Holding, S.à r.l., Luxembourg	49988
Micado Finance et Participations S.A., Luxembourg	49972	Pri-Challenge Swiss Small and Mid-Cap Fund, Sicav, Luxembourg	49986
Missog S.A., Luxembourg	49972	Procimbria Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	49983
Missog S.A., Luxembourg	49972	Promax S.A., Luxembourg	49992
Modastyling Investments S.A., Luxembourg	49973	Provoco, S.à r.l., Luxembourg	49993
Mondercange Transports Internationaux, S.à r.l., Rodange	49974	PTC International Finance II S.A., Luxembourg	49987
Monterey Trust, Sicav, Luxembourg	49974	Pyrus S.A., Luxembourg	49993
Motor & Textile Compagnie S.A., Luxembourg	49976	Ramb S.A., Luxembourg	49994
Navigator Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg	49976	Ramb S.A., Luxembourg	49994
Neuroplanet Luxembourg S.A., Rodange	49972	Requilab S.A., Junglinster	49995
Nodus S.A., Luxembourg	49976	Resimmob Holding S.A., Luxembourg	49996
Nopal Holding S.A., Luxembourg	49976	Rhode Island (Holding) S.A., Luxembourg	49996
Notrine S.A., Luxembourg	49978	Rhode Island (Holding) S.A., Luxembourg	49996
Nouvelle Brasserie Mansfeld, S.à r.l., Luxembourg	49977	RIV Luxembourg S.A., Bertrange	49994
Nouvelle Cofalux S.A., Strassen	49982	Rinascimento, Sicav, Luxembourg	49997
Oran S.A., Luxembourg	49979	Rinascimento, Sicav, Luxembourg	49997
Oran S.A., Luxembourg	49981	Ripiamo Company S.A., Luxembourg	49996
OT Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg	49982	Rivalux, S.à r.l., Luxembourg	49998
Packolux S.A., Luxembourg	49978	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	49999
Parfipar S.A., Luxembourg	49982	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	49999
Parfipar S.A., Luxembourg	49982	Roef Finance Ltd S.A., Luxembourg	49999
Parfipar S.A., Luxembourg	49982	Roef Finance Ltd S.A., Luxembourg	49999
Park Reassurance S.A., Luxembourg	49978	Rosafin S.A., Luxembourg	49998
Partilimmob International S.A., Luxembourg	49983	Rosafin S.A., Luxembourg	49998
		Rosafin S.A., Luxembourg	49998
		Roses et Fleures Holding S.A., Luxembourg	50000
		Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg	49993
		Rox Invest S.A., Luxembourg	49999

S.M.T. International S.A., Luxembourg	50009	Sifemar S.A., Senningen	50008
S.M.T. International S.A., Luxembourg	50009	Sigam S.A., Oetrange	50008
SAFEI Invest, Sicav, Luxembourg	50001	Sirap-Gema Finance S.A., Luxembourg	50007
SAFEI Invest, Sicav, Luxembourg	50001	Sitaro S.A., Luxembourg	50008
Sadrin S.A., Luxembourg	50000	Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	50015
Sadrin S.A., Luxembourg	50000	Sorifac S.A., Luxembourg	50010
Safeinvest Conseil S.A., Luxembourg	49997	Sorifac S.A., Luxembourg	50011
Safeinvest Conseil S.A., Luxembourg	49997	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	50016
Salisbury Finance, S.à r.l., Luxembourg	50001	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	50016
Salon Walter, S.à r.l., Luxembourg	50002	T.A.G., Tele Audio Gruppe S.A., Luxembourg . . .	49970
Sam Sustainability, Sicav, Luxembourg	50002	T.A.G., Tele Audio Gruppe S.A., Luxembourg . . .	49970
Sam Sustainability, Sicav, Luxembourg	50002	T.A.G., Tele Audio Gruppe S.A., Luxembourg . . .	49970
Samlux S.A., Luxembourg	50003	Taurus Participations Holding S.A., Luxembourg .	50002
Sarasin Investmentfonds, Sicav, Luxembourg . . .	50003	Total Alpha Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	49995
Sasa S.A., Luxembourg	50005	Valmont Investissements S.A., Luxembourg	50008
SCMT - Supply Chain Management Technologies S.A., Luxembourg	50005	Wirly-International Investments S.A., Luxem- bourg	50009
SCMT - Supply Chain Management Technologies S.A., Luxembourg	50007	Wirly-International Investments S.A., Luxem- bourg	50009
SECURLUX, Secura Luxembourg S.A., Luxem- bourg	49996	Young Connexion, S.à r.l., Dudelange	49973
Semit International S.A. Holding, Luxembourg . .	50007	Young Connexion, S.à r.l., Dudelange	49973
Services for Economic Political and Institutional Assistance, S.à r.l., Luxembourg	50003		

**T.A.G., TELE AUDIO GRUPPE S.A., Société Anonyme,
(anc. IT'S A VISION S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(30321/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**T.A.G., TELE AUDIO GRUPPE S.A., Société Anonyme,
(anc. IT'S A VISION S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

(30322/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**T.A.G., TELE AUDIO GRUPPE S.A., Société Anonyme,
(anc. IT'S A VISION S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(30323/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.
R. C. Luxembourg B 50.586.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(30196/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MATHER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.710.

—
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:
Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30197/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

M.D.S. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.300.

—
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:
Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30203/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MELBRA FONCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.801.

—
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:
Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30205/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MEREDITH FINANCE LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.365.

—
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30207/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MICADO FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.325.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30209/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MISSOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

MISSOG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30212/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MISSOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

MISSOG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30213/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NEUROPLANET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.117.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juillet 2000 pour statuer sur les comptes clos au
31 décembre 1999*

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs.

Le Conseil d'Administration se compose donc de la manière suivante:

- Monsieur Paul Hannequart, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Aywaille (Belgique), Pavillonchamp 47.
- La société NEUROPLANET S.A. (anciennement NEURONES S.A., anciennement CORTEX S.A.), établie et ayant son siège social à B-4000 Liège (Belgique), quai de Rome 53.
- La société NEUROPLANET BELGIUM S.A. (anciennement NEURONES ANIMATION S.A.), établie et ayant son siège social à B-4000 (Belgique), quai de Rome 53.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2006.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30226/720/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MODASTYLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.479.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30214/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

YOUNG CONNEXION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.943.

L'an deux mille un, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

a comparu:

Madame Sandra Porciani, indépendante, demeurant à L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

Laquelle comparante déclare être associée et propriétaire des cinq cents parts sociales (500) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée NEW GENERATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-3441 Dudelange, 67, Av. G.-D. Charlotte,

constituée originellement sous la dénomination de SPORT NEW GENERATIONS S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 février 2001, numéro 302 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 2001, numéro 423 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations;

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de changer la dénomination sociale de la société et de donner à l'article quatre des Statuts la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de YOUNG CONNEXION, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de vingt mille (20.000.) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte.

Signé: S. Porciani, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2001, vol. 868, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2001.

N. Muller.

(30227/224/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

YOUNG CONNEXION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30228/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 31, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 44.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol 552, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30215/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MONTEREY TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.553.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30218/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

M.M.C. & A., MULTI MEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30223/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

M.M.C. & A., MULTI MEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.382.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2000 du 15 mai 2001

MM les actionnaires de la société MULTI MEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., société anonyme au capital de 1.250.000 francs, dont le siège social est 60, rue de la Gare L-8325 Capellen, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée des actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

Monsieur Remo Bearzotto Junior, administrateur délégué préside l'assemblée.

FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., est appelée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur René Arama est appelé pour remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

1. la feuille de présence
2. les statuts de la société
3. le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000
4. le rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000
2. approbation des comptes
3. décharge à donner au Conseil d'Administration et nominations
4. affectation du résultat de l'exercice 2000 et décision conformément à l'article 100
5. Transfert du siège social.

Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle du Commissaire aux comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

L'assemblée accepte la démission de:

l'administrateur M. Grassick James Williams

l'administrateur M. Zin Giampietro.

L'assemblée nomme administrateurs:

M. Scemama Victor demeurant 16 rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg.

La société COPRESCOM, S.à r.l. domiciliée au 61 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

La société est engagée par la signature de M. Bearzotto Remo ou M. Scemama Victor jusqu'à concurrence de 300.000 LUF. Au-delà de cette somme la signature conjointe est obligatoire.

L'assemblée désigne la FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée générale affecte le résultat de l'année en perte de 2.191 LUF sur le compte résultats reportés. L'assemblée décide, conformément à l'article 100, vu que plus de 50 % du capital sont perdus de continuer la société, la provenance des pertes ayant été éliminée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 82 route d'Arlon L-1150 Luxembourg vers le 61 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le scrutateur / Le président

Rapport du Conseil d'administration de MULTI MEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A.

lors de l'assemblée générale exercice 2000

La société MULTI MEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., société anonyme au capital de 1.250.000 francs, dont le siège social est 60 rue de la Gare L-8325 Capellen, a connu en 2000 une année avec une diminution du chiffre d'affaires de 13.716.204 à 9.585.314 et une perte de 2.191 LUF.

Les prévisions pour l'année 2001 devraient permettre un résultat satisfaisant.

Luxembourg, le 15 avril 2001.

Pour le conseil d'administration

R. Bearzotto Junior

administrateur-délégué

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire 2000

MULTI MEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A.

Assemblée du 15 mai 2001

Noms		Nombre d'actions
PEREMO S.A.H.	1.176	
Remo Bearzotto Junior	74	
Actions au porteur le 5 avril 2001		
N° 1 à 40 au porteur		40
N° 41 à 80 au porteur		40
N° 81 à 100 au porteur		20
Signatures		
Les membres du bureau		

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(30224/761/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.742.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 2 avril 2001, que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des comptes annuels de la société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la société le 31 mars 2001, à la date du 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30225/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

MOTOR & TEXTILE COMPAGNIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.903.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30219/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NODUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.417.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30230/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.549.

L'an deux mille un, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NOPAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.549, constituée suivant acte reçu en date du 28 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 340 du 15 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Mesenburg, employé privé, demeurant à Biwer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentant en date du 23 février 2001 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

III. Que le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée et insérés dans les journaux suivants:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 211 du 20 mars 2001 et numéro 249 du 5 avril 2001;
 - au journal «Lëtzebuerger Journal» en date des 20 mars 2001 et 5 avril 2001;
 - au journal «Tageblatt» en date des 20 mars 2001 et 5 avril 2001.
- Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, deux (2) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

VII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

La société anonyme FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire.

Signé: F. Mesenburg, S. Rocha, P. Ceccotti, P.-M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 129S, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

M. Thyès-Walch.

(30231/233/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.888.

L'an deux mille un, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Fernand Guelf, employé privé.
- 2) Madame Josée Guelf-Fritz, employée privée, demeurant ensemble à L-3348 Leudelange, associés de la société à responsabilité limitée NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, (R.C. B 33.888, constituée suivant acte notarié du 4 avril 1990, publié au Mémorial C N° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 5 juin 1998, publié au Mémorial C N° 668 du 18 septembre 1998. Lesquels comparants ont déclaré au notaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Josée Guelf-Fritz, préqualifié cède par les présentes ses 50 parts sociales à la valeur/bilan à Monsieur Marc Hobscheid, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, lequel accepte.

Monsieur Fernand Guelf cède par les présentes à la valeur/bilan 326 parts sociales comme suit:

- 1) à Monsieur Marc Hobscheid, préqualifié, 138 parts sociales, lequel accepte.
- 2) à Monsieur Alain Van Kasteren, licencié en sciences économiques, demeurant à Remich, 188 parts sociales, lequel accepte.

Suite à ces cessions de parts, le capital social est réparti comme suit:

- Monsieur Marc Hobscheid, préqualifié	188 parts
- Monsieur Alain Van Kasteren, préqualifié	188 parts
- Monsieur Fernand Guelf, préqualifié	123 parts
- Monsieur Roger Guelf; employé privé, demeurant à Roodt/Syre	1 part
Total:	500 parts

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Guelf, J. Guelf-Fritz, A. Van Kasteren, M. Hobscheid, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2001, vol. 868, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 mai 2001.

G. d'Huart.

(30233/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NOTRINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.137.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

NOTRINE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30232/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PACKOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 avril 2001

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Srdjan Stojanovic de Luxembourg. Il a pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière sans limitation de montant.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30238/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PARK REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 45.655.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

V. Demeuse

Directeur délégué

(30243/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ORAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.787.

In the year two thousand and one, on the third of May.
Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ORAN S.A., a joint stock having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 21st, 1998, published in the Mémorial C, number 171 of March 16th, 1999, and amended by a deed of the undersigned notary dated March 30th, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened, Mrs Michelle Delfosse, engineer, residing in Tuntange (Luxembourg), being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent Heiliger, chartered accountant, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of capital in the amount of EUR 1,537.50 (one thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) to raise it from EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) to EUR 76,537.50 (seventy-six thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) by the issuance of 205 (two hundred five) shares without any par value, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares together with a share premium of a total amount of EUR 11,712.50 (eleven thousand seven hundred twelve euros and fifty cents) i.e. EUR 57.14 (fifty-seven euros and fourteen cents) per new share.

2) Subscription of the 205 new shares by the company FIDDEVANGEN AKTIEBOLAG, registered no. 556490-5866, having its registered office at Arkivgatan 31A, 223 54 Lund (Sweden).

3) Amendment of the paragraph 1 of the article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 76,537.50 (seventy-six thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) divided into 10,205 (ten thousand two hundred five) shares without any par value.»

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxy holders.

III.- It appears from the attendance list, that all the 10,000 (ten thousand) shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the capital in the amount of EUR 1,537.50 (one thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) to raise it from EUR 75,000.- (seventy-five thousand euros) to EUR 76,537.50 (seventy-six thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) by the issuance of 205 (two hundred five) shares without any par value, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, together with a share premium of a total amount of EUR 11,712.50 (eleven thousand seven hundred twelve euros and fifty cents) i.e. EUR 57.14 (fifty-seven euros and fourteen cents) per new share.

Subscription and Payment

All the 205 (two hundred five) new shares without any par value are subscribed by FIDDEVANGEN AKTIEBOLAG, registered no. 556490-5866, a company having its registered office at Arkivgatan 31A, 223 54 Lund (Sweden) and paid in at an aggregate issue price of EUR 13,250.- (thirteen thousand two hundred fifty euros) being the total value of the shares of EUR 1,537.50 (one thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) plus the total share premium of EUR 11,712.50 (eleven thousand seven hundred twelve euros and fifty cents) (i.e. a share premium of EUR 57.14 per new share), to be issued against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of EUR 13,250 (thirteen thousand two hundred and fifty euros) is as of now available to the corporation.

Second resolution

The meeting decides to amend the paragraph 1 of the article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows: «The subscribed capital of the company is fixed at EUR 76,537.50 (seventy-six thousand five hundred thirty-seven euros and fifty cents) divided into 10,205 (ten thousand two hundred five) shares without any nominal value.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated.

Declarations for the registration

For the purposes of registration, it is declared the EUR 13,250.- (thirteen thousand two hundred fifty euros), representing the increased capital and the share premium, are valued at LUF 534,504.- (five hundred thirty-four thousand five hundred four Luxembourg francs).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at LUF 50,000.- (fifty thousand Luxembourg francs).

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trois mai.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORAN S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 171 du 16 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange (Luxembourg),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.537,50 (mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) pour le porter de son montant de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) à EUR 76.537,50 (soixante-seize mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) par l'émission de 205 (deux cent cinq) actions sans valeur nominale, émises au pair, contre paiement en espèces et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions présentement émises, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 11.712,50 (onze mille sept cent douze euros et cinquante centimes) i.e. EUR 57,14 (cinquante-sept euros et quatorze centimes) par action nouvelle.

2) Souscription des 205 (deux cent cinq) actions nouvelles par FIDDEVANGEN AKTIEBOLAG, enregistrée no. 556490-5866, ayant son siège social à Arkivgatan 31A, 223 54 Lund (Suède).

3) Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la société, qui dorénavant aura la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 76.537,50 (soixante-seize mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en 10.205 (dix mille deux cent cinq) actions sans valeur nominale.»

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000 (dix mille) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.537,50 (mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) pour le porter de son montant de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) à EUR 76.537,50 (soixante-seize mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) par l'émission de 205 (deux cent cinq) actions sans valeur nominale, émises au pair, contre paiement en espèces et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions présentement émises, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 11.712,50 (onze mille sept cent douze euros et cinquante centimes) i.e. EUR 57,14 (cinquante-sept euros et quatorze centimes) par action nouvelle.

Souscription et paiement

Toutes les 205 (deux cent cinq) actions nouvelles sans valeur nominale ont été souscrites par la société FIDDEVANGEN AKTIEBOLAG, enregistrée no. 556490-5866, ayant son siège social à Arkivgatan 31A, 22354 Lund (Suède), et libérées pour le prix total de EUR 13.250,- (treize mille deux cent cinquante euros) représentant la valeur totale des actions de EUR 1.537,50 (mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) plus la prime d'émission de EUR 11.712,50 (onze mille sept cent douze euros et cinquante centimes) (i.e. une prime d'émission de EUR 57,14 par action nouvelle), émises contre paiement en espèces et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions présentement émises.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 76.537,50 (soixante-seize mille cinq cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en 10.205 (dix mille deux cent cinq) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclarations pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les EUR 13.250,- (treize mille deux cent cinquante euros), représentant le capital augmenté et la prime d'émission, sont évalués à LUF 534.504,- (cinq cent trente-quatre mille cinq cent quatre francs luxembourgeois).

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise, le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergence entre le texte anglais et français.

Signé: M. Delfosse, H. Grisius, L. Heiliger, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 mai 2001, vol. 421, fol. 67, case 5. – Reçu 5.345 francs.

Le Receveur (signé): J.. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 mai 2001.

A. Weber.

(30235/236/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30236/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PERONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 65.318.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30247/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PERONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 65.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg
en date du 28 février 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1999.

Madame Frie van de Wouw a démissionné en tant qu'administrateur et décharge pleine et entière lui a été accordée.

Les mandats de

Monsieur Brunello Donati

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Cesare Parazzi

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 février 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30248/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

NOUVELLE COFALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.164.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(30234/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.714.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 2 avril 2001, que les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des comptes annuels de la société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la société le 31 mars 2001, à la date du 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30237/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(30241/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.513.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 mars 2001

à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes HOSTE, ROUSSELLE ET ASSOCIES et nomme en remplacement:

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg S.A.

domiciliée à L-8009 Strassen

3, route d'Arlon

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes du 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30242/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PARTILIMMOB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.818.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30244/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PATISSERIE-CONFISERIE HOFFMANN JEAN-MARIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 200, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 38.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30245/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PERFORMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 33.407.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30246/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PI TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.
R. C. Luxembourg B 77.183.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(30253/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(30256/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PILKINGTON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of PILKINGTON HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 28, 2001, in the process of being formalised.

The meeting is presided over by Maître Martine Elvinger, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Maître Jérôme Wigny, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with this deed.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred and twenty-five (125) shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1) Increase of the share capital from twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to hundred sixty-eight million seven hundred fifty-nine thousand Euro (168,759,000.- EUR) through the contribution in kind by PILKINGTON ITALY LIMITED of five million two hundred and twenty-nine thousand five hundred and three (5,229,503) shares of a par value of five point one-seven Euro (5.17 EUR) each valued at one hundred and sixty-eight million seven hundred and forty-six thousand five hundred and fifty Euro (168,746,550.- EUR) and representing fifty per cent (50 %) of the shares in PILKINGTON ITALIA SpA, a company having its registered office at Zona Industriale, I-66050 San Salvo, Italy.

Subscription by and allocation of all of the newly issued shares to PILKINGTON ITALY LIMITED.

2) Amendment of article six of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at one hundred sixty-eight million seven hundred fifty-nine thousand Euro (168,759,000.- EUR) consisting of one million six hundred eighty-seven thousand five hundred and ninety (1,687,590) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The extraordinary general meeting of partners resolved to increase the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to one hundred sixty-eight million seven hundred fifty-nine thousand Euro (168,759,000.- EUR) by the issue of one million six hundred eighty-seven thousand four hundred and sixty-five (1,687,465) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

The new shares have been all subscribed by PILKINGTON ITALY LIMITED and have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by contribution in kind by PILKINGTON ITALY LIMITED of five million two hundred twenty-nine thousand five hundred and three (5,229,503) shares having a par value of five point one-seven Euro (5.17 EUR) each valued together at one hundred sixty-eight million seven hundred forty-six thousand five hundred and fifty Euro (168,746,550.- EUR), representing fifty percent (50 %) of the shares in PILKINGTON ITALIA SpA, a company having its registered office at Zona Industriale, I-66050 San Salvo, Italy. The other fifty per cent (50 %) of PILKINGTON ITALIA SpA have been previously purchased by the Company.

Endorsement of the shares contributed in favour of the Company was made in the presence of the undersigned notary and out of the contribution value of one hundred sixty-eight million seven hundred forty-six thousand five hundred and fifty Euro (168,746,550.- EUR) one hundred sixty eight million seven hundred forty-six thousand five hundred Euro (168,746,500.- EUR) were allocated to capital and fifty Euro (50.- EUR) were allocated to reserves.

Second resolution

The extraordinary general meeting of partners resolved to amend Article six of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at one hundred sixty-eight million seven hundred fifty-nine thousand Euro (168,759,000.- EUR) consisting of one million six hundred eighty-seven thousand five hundred and ninety (1,687,590) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be born by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two hundred fifty thousand Luxembourg francs.

All the conditions as set forth by Article 4-2 of the law of 29th December, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PILKINGTON HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mars 2001, en voie de formalisation

L'assemblée est présidée par Maître Martine Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Jérôme Wigny, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) pour le porter à cent soixante-huit millions sept cent cinquante-neuf mille Euros (168.759.000,- EUR) moyennant apport en nature par PILKINGTON ITALY LIMITED de cinq millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent trois (5.229.503) actions d'une valeur nominale de cinq virgule un sept Euros (5,17 EUR) chacune, évaluées à cent soixante-huit millions sept cent quarante-six mille cinq cent cinquante Euros (168.746.550,- EUR) et représentant cinquante pour cent (50 %) des actions de PILKINGTON ITALIA SpA, une société ayant son siège social à Zona Industriale, I-66050 San Salvo, Italie.

Souscription par et attribution de toutes les actions nouvellement émises à PILKINGTON ITALY LIMITED.

2) Modification de l'article six des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-huit millions sept cent cinquante neuf mille Euros (168.759.000,- EUR) représenté par un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.687.590) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) pour le porter à cent soixante-huit millions sept cent cinquante-neuf mille Euros (168.759.000,- EUR) par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante cinq (1.687.465) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

Les nouvelles parts sociales ont toutes été souscrites par PILKINGTON ITALY LIMITED et ont toutes été libérées à cent pour cent (100 %) par l'apport en nature par PILKINGTON ITALY LIMITED de cinq millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent trois (5.229.503) actions d'une valeur nominale de cinq virgule un sept Euros (5,17 EUR) chacune, évaluées ensemble à cent soixante-huit millions sept cent quarante-six mille cinq cent cinquante Euros (168.746.550,- EUR), représentant cinquante pour cent (50 %) des actions dans PILKINGTON ITALIA SpA, une société ayant son siège social à Zona Industriale, I-66050 San Salvo, Italie. Les autres cinquante pour cent (50 %) dans PILKINGTON ITALIA SpA ont été acquises antérieurement par la Société.

L'endossement des actions apportées au profit de la Société a été effectué en présence du notaire soussigné et sur la valeur de l'apport un montant de cent soixante-huit millions sept cent quarante-six mille cinq cent cinquante Euros (168.746.550,- EUR) cent soixante huit millions sept cent quarante six mille cinq cent Euros (168.746.500,- EUR) ont été alloués au capital et cinquante Euros (50,- EUR) à la réserve.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article six des statuts de manière à lire:

«Le capital social est fixé à cent soixante-huit millions sept cent cinquante-neuf mille Euros (168.759.000,- EUR) représenté par un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.687.590) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Toutes les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies afin d'exonérer l'apport susmentionné du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en original en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Elvinger, J. Wigny, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2001, vol. 857, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(30249/239/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PILKINGTON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(30250/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.275.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 avril 2001

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

3. L'Assemblée décide:

- le renouvellement, à l'exception du mandat de Monsieur Philippe Schweitzer, des mandats des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002;
- la nomination de Monsieur Frédéric Bost en qualité d'Administrateur pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

4. L'Assemblée décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Pierre M. Jaegly, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Administrateurs:

- M. John Alexander, Président, LA COMPAGNIE FINANCIERE BENJAMIN ET EDMOND DE ROTHSCHILD LIMITED, Londres.
- M. Samuel Pinto, Directeur Général Adjoint, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.
- M. Frédéric Bost, Gérant de Portefeuilles, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.
- M. Patrick Segal, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.
- M. Pierre-André Bonnome, Directeur, VP FINANCE, Paris.
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises est:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Espace Ariane, 400, route d'Esch, BP 1443. Luxembourg, le 9 mai 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30255/010/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.250.

Ordinary General Shareholders' Meeting held on 8 May 2001 at 10.00 p.m.

In the year two thousand and one, on the 8th of May.

Was held an ordinary general meeting of the shareholders of PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A. having its registered office in 41 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated of November 5, 1999, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 72.250 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under n° 1.000 dated December 27, 1999.

The meeting is presided by Mr Christophe Antinori, attorney at law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Stéphanie Pautot-Martinache, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jacques Schroeder, attorney at law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies and by the office of the meeting.

II. It appears from the attendance list, that the 125 shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this general meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Submission of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and report of the loss for an amount of 3,120,164 Euros as at December 31, 1999, to the next business year.
3. Continuation of the activity of the Company despite a loss of more than half the share capital and according to article 100 of the Law on Commercial Companies dated 10 August 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

Reports and deliberations

The President reads the Board of Directors' and Statutory Auditor's reports.

Thereafter, he submitted to the shareholders for examination and approval the balance sheet, the profit and loss account and the report of the loss for an amount of 3,120,164 Euros as at December 31, 1999, to the next business year.

He requested the meeting to grant a discharge in favour of the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor for their duties until December 31, 1999.

All of the facts exposed by the President are verified and recognised as accurate at the Shareholders' Meeting; said meeting is thus validly constituted and capable of deliberating upon the items enumerated in the Agenda.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The shareholders resolve to approve the reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor.

Second resolution

The shareholders resolve to approve the balance sheet, the profit and loss account. The company closed the year with a net loss of 3,120,164 Euros which will be reported to the next year.

Third resolution

The shareholders declare to ascertain the loss of more than half of the share capital as shown in the balance sheet of the Company dated December 31, 1999.

According the provision of Article 100 of the Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, the shareholders resolve to continue the activities of the Company and not to dissolve the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to grant discharge to the Board of Directors and the Statutory Auditor for their duties to December 31st, 1999.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present minutes were prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The minutes having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together the present minutes.

Christophe Antinori / Jacques Schroeder / Stéphanie Pautot-Martinache

President / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30259/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT:

- Report à nouveau - 8.615,69 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Signature.

(30251/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.210.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 mai 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30252/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PRAINSA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.302.

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PRAINSA HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on November 18, 1998, published in the Mémorial, Recueil C n° 84 of February 2, 1999.

The meeting was opened by Mr Tim Van Dijk, company director, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Emilie Dougnac-Pale, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».
2. Acceptance of the directors and statutory auditor, and Managing Directors' resignation and discharge.
3. Subsequent amendment of the articles of association.
4. Appointment of the managers.
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée», without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The «société à responsabilité limitée» shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the «société anonyme».

The change of legal status is made on the basis of the interim balance sheet as per March 29, 2001, a copy of which, after having been signed ne varietur by the person parties and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF) each, is attributed as follows:

1. RIGHEL HOLDING, S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, four thousand three hundred and seventy-five shares	4,375
2. BELLATRIX HOLDING, S.à r.l., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, eight thousand one hundred and twenty-five shares	8,125

Second resolution

The partners decide to change the denomination of the company into PRAINSA HOLDING, S.à r.l.

Third resolution

The partners resolve to accept the resignation of the directors, the managing directors, and the statutory auditor, and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Fourth resolution

In consequence, the partners resolve to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

«Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name PRAINSA HOLDING, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint as managers, for an unlimited period, with power to bind the company by their individual signature:

- a)- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- b)- TRUST INTERNATIONAL MANAGEMENT (T.I.M.) B.V., having its registered office in Amsterdam, The Netherlands,
- c)- Mr Fabio Gaggini, director, residing in Lugano, Switzerland.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately sixty thousand francs (60,000.-LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRAINSA HOLDING S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 84 du 11 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim Van Dijk, directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Emilie Dognac-Pale, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée».
2. Acceptation de la démission des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes et décharge.
3. Modification subséquente des statuts.
4. Nomination des gérants.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la «société à responsabilité limitée» continuera les écritures et la comptabilité tenues par la «société anonyme».

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 29 mars 2001, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune, est attribué comme suit:

1. RIGHEL HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, quatre mille trois cent soixante-quinze parts sociales	4.375
2. BELLATRIX HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, huit mille cent vingt-cinq parts sociales	8.125

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en PRAINSA HOLDING, S.à r.l.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission des administrateurs, administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

En conséquence, les associés décident d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tout concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de PRAINSA HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer en tant que gérants, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle:

- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
- b) TRUST INTERNATIONAL MANAGEMENT (T.I.M.) B.V., ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas,
- c) Monsieur Fabio Gaggini, administrateur de société, demeurant à Lugano, Suisse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ soixante mille francs (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Van Dijk, E. Dougnac-Pale, K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 8CS, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 avril 2001.

G. Lecuit.

(30254/220/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PROMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 54, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(30257/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 600.000,- LUF.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 52.540.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 638 du 14 décembre 1995; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 avril 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 377 du 15 juillet 1997 et en date du 29 mai 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 500 du 15 septembre 1997; statuts modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 842 du 19 novembre 1998, et en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 553 du 19 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

PROVECO, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

(30258/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

PYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.339.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-quatre avril deux mille un, numéro 542 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le vingt-sept avril deux mille un, vol. 868, fol. 42, case 10, que la société anonyme PYRUS S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du huit juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 699 du 29 septembre 1998, au capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été dissoute et entrera en liquidation également à compter de ce jour.

Il a été procédé à la lacération des mille actions (1.000) émises, représentées par les certificats d'actions.

Les livres et documents de la société dissoute et liquidée PYRUS S.A. resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au siège social de la prédite société.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2001.

N. Muller.

(30260/224/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 60.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au Luxembourg le 27 avril 2000

L'Assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs Monsieur Matthew Charles Turner, Monsieur Marc Küffer et Monsieur Marc Demicheli et du commissaire aux comptes KPMG AUDIT qui viendra à l'expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2001.

L'assemblée générale a décidé de constater que Monsieur Turner et Monsieur Demicheli sont considérés comme administrateurs «A».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.

Signature

(30280/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RAMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.816.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

RAMB S.A.

A. Angelsberg / R. de Waha

Administrateur / Administrateur

(30261/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RAMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.816.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 24 novembre 2000

Le bénéfice Total de l'exercice au 30 novembre 1999 s'élevant à FRF 116.646.038,77 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	2.328.905,00 FRF
- report à nouveau	114.317.133,77 FRF

La démission de Monsieur Benoni Dufour de son mandat d'Administrateur décidée par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2000 est acceptée; décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat. La cooptation de Monsieur André Anglesberg en tant qu'Administrateur en son remplacement est ratifiée; son mandat vient à échéance lors de la présente Assemblée Générale Statutaire.

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur André Angelsberg, employé privé, Ettelbrück

Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange

Raymond de Waha, employé privé, Bergem

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

RAMB S.A.

A. Angelsberg / R. de Waha

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30262/009/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RIV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs, sous la dénomination de RIV LUXEMBOURG S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 06 octobre 1992 publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 7, du 6 janvier 1993.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Edgar Bisenius, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Dieter Kundler, administrateur de société, demeurant à Bertrange, 226, rue des Romains.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- et Transfert de l'adresse du siège social.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de Howald à Bertrange et de modifier en conséquence l'article deux premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.»
(le reste sans changement)

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer l'adresse du siège social de la société et de lui donner comme nouvelle adresse celle à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille (28.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J.-P. Cambier, E. Bisenius, D. Kundler, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2001, vol. 868, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2001.

N. Muller.

(30270/224/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

REQUILAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 55.572.

Réunion du Conseil d'Administration du 25 janvier 2001

Présents:

Dolphe Kutter

François Hastert

John Thoma

Camille Lieners

Kubad Al Haidari

Tous les administrateurs étant présents ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Monsieur Camille Lieners est nommé administrateur-délégué

2) La société est représentée en toutes circonstances par sa seule signature

Junglinster, le 25 janvier 2001.

D. Kutter / F. Hastert / J. Thoma / C. Lieners / K. Al Haidari

Administrateurs

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2001, vol. 133, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

(30263/551/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.615.

Ce rapport Annuel Audité de TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. du 1^{er} mars 2000 au 28 février 2001 a été enregistré le 10 mai 2001 et déposé à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 91, case 4. (30339/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RESIMMOB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.295.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:
Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30264/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RHODE ISLAND (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 10.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(30265/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RHODE ISLAND (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 10.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 552, fol. 66, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(30266/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.630.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

RIPIEMO COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

(30269/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SECURLUX, SECURA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 33.462.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour la société

V. Demeuse

Directeur-délégué

(30298/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RINASCIMENTO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(30267/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RINASCIMENTO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.572.

Extract from the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on Friday April 28, 2000

Resolution 5

The Meeting ratifies the appointments of MM. Alessandro Taretto and Michele Gavazzi for a term of one year to end at the next Annual General Meeting.

The Meeting resolved to re-elect M. Franco Cesa Bianchi and BNP PARIBAS LUXEMBOURG as Directors of the Company for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting.

Resolution 6

The Meeting resolved to re-elect ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg as Auditor for a new period of one year to end at the next Meeting.

Certified copy

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30268/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAFEINVEST CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(30286/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAFEINVEST CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.449.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 avril 2001 à 10.30 heures

- L'Assemblée constate qu'aucun mandat d'Administrateur ne doit être reconduit cette année. En effet, les mandats des Administrateurs ont été reconduits lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2000 jusqu'à l'Assemblée de 2002.

- L'Assemblée reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signature / P. Renaud

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30287/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RIVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 154, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 65.559.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-trois avril deux mille un, numéro 536 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le vingt-sept avril deux mille un, vol 868, fol. 42, case 5, que la société à responsabilité limitée RIVALUX, S.à r.l., avec siège social à L-2610 Luxembourg, 154, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du vingt juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 738 du 13 octobre 1998, au capital de cinq cent mille francs (500.000,-) a été dissoute rétroactivement en date du trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et entrera en liquidation également à compter de ce jour.

Les associés accordent pleine et entière décharge à l'ancienne gérante Mademoiselle Saliyah Abbas Aissa, employée, demeurant à Howald, 171, route de Thionville.

Les livres et documents de la société dissoute et liquidée RIVALUX, S.à r.l. resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au siège social de la prédite société.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2001.

Pour copie conforme

N. Muller

Notaire

(30271/224/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.618.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

ROSAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

(30276/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.618.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

ROSAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

(30277/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.618.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

ROSAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

(30278/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.372.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

RODECO S.A. HOLDING

A. Angelsberg / N. Lang

Administrateur / Administrateur

(30272/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.372.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire, Clémency

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

RODECO S.A. HOLDING

A. Angelsberg / N. Lang

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30273/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROEV FINANCE LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.012.

—
Le bilan abrégé du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signature.

(30274/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROEV FINANCE LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.012.

—
Le bilan abrégé du 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signature.

(30275/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 60.096.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 2001.

E. Schroeder.

(30281/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ROSES ET FLEURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 79.516.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001 nous vous prions d'apporter le changement suivant au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2001.
Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30279/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SADRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.627.

Les bilans au 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 ont été enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4, et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2001.

ABN ARMO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(30282/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SADRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.627.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 mai 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SADRIN S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999 et 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour les années 1999 et 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour les années 1999 et 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour les années 1999 et 2000:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.

7) Pour l'année 1999, la perte qui s'élève à DEM 85.580 est reportée.

Pour l'année 2000, la perte qui s'élève à DEM 84.096 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SADRIN S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30283/683/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(30284/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.606.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue
le mardi 24 avril 2001 à 11.00 heures*

Résolution 5

L'Assemblée reconduit les mandats de

- Francisco de Roda Lamsfus,
- Francisco Ferriz Caturla,
- Jesús Borque Ibarra,
- Diego Rosillo Colón de Carvajal,
- ACCIONES, CUPONES Y OBLIGACIONES SEGOVIANAS S.A.,
- CAJA DE AHORROS DEL MEDITERRÁNEO,
- ELKARKIDETZA,
- MUTUA GENERAL DE SEGUROS,
- VILLALMANZO S.A.
- PELAYO-MUTUA DE SEGUROS Y REASEGUROS A PRIMA FIJA,
- CAJA DE AHORROS DE LA RIOJA,

en tant qu'administrateurs pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

Résolution 6

L'Assemblée reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30285/009/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SALISBURY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.963.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 27 avril 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 20 avril 2001 le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Actionnaire	Nombre d'Actions
LEAFLOCK HOLDING S.A.	250
Total	<u>250</u>

Luxembourg, le 27 avril 2001.

D. C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30288/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SALON WALTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30290/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAM SUSTAINABILITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.870.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30291/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAM SUSTAINABILITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.870.

—
Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président:

Monsieur Reto Ringger, Managing Director, SAM SUSTAINABILITY GROUP AG, Zurich

Administrateurs:

Monsieur Jürgen Bulling, Head of Institutional Clients and Business Development für Deutschland, SAM SUSTAINABILITY GROUP AG, Zurich

Monsieur Yves Wagner, Directeur de l'Asset Management, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Monsieur Jacques Bofferding, Directeur du Département Fonds d'Investissement et Professional Banking, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg

Monsieur Loris Di Vora, Head of Relationship Management, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

Pour SAM SUSTAINABILITY, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli / S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(30292/004/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

TAURUS PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 40.018.

—
Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 7 mars 2001 de la société TAURUS PARTICIPATIONS HOLDING S.A., il a été décidé:

- de remplacer Monsieur Albert Schumacker, en tant qu'Administrateur par Monsieur Michael Ernzerhof, avec date effective au 7 mars 2001.

Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

TAURUS PARTICIPATIONS S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30325/567/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SAMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Borschette.
R. C. Luxembourg B 73.042.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 11, case 78, a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour la société

Signature

(30293/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SARASIN INVESTMENTFONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.633.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30294/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**SERVICES FOR ECONOMIC POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.365.

L'an deux mille un, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SERVICES FOR ECONOMICAL POLITICAL AND INSTITUTIONAL ASSISTANCE, ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite le 6 octobre 1998 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 66.365, constituée suivant acte reçu le 25 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 3 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jos Juncker, conseiller fiscal, demeurant à Bettembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Astrid Schanen, secrétaire, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000) en vue de le porter de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), par la création de 1.500 nouvelles parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

2.- Modification de l'article six des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Olivier Donnet, sept cent cinquante parts sociales	750
2.- Monsieur John McKenzie, sept cent cinquante parts sociales	750
3.- Monsieur Bertrand de Hartingh, trois cents parts sociales	300
4.- Madame Martine Boulanger, deux cents parts sociales	200

Total: deux mille parts sociales 2000

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent sur un compte ouvert au nom de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

3.- Nomination de nouveaux gérants et fixation de la durée de leurs mandats.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) en vue de le porter de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), par la création de 1.500 nouvelles parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles:

1. Monsieur Olivier Donnet, expert conseil en développement institutionnel, demeurant à Bamako, pour cinq cents parts;

2. Monsieur John McKenzie, directeur financier et administratif, demeurant à Nevis, West Indies, pour cinq cents parts;

3. Monsieur Bertrand de Hartingh, consultant, demeurant 8, Phan Huy Chu, Hanoi, Vietnam, pour trois cents parts;

4. Madame Martine Boulanger, consultante, demeurant 22A, avenue Delpierre, B-1310 La Hulpe, Belgique, pour deux cents parts sociales.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, dûment représentés, ont déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Olivier Donnet, prénommé, pour cinq cents parts;

2.- Monsieur John McKenzie, prénommé, pour cinq cents parts;

3.- Monsieur Bertrand de Hartingh, prénommé, pour trois cents parts;

4.- Madame Martine Boulanger, prénommée, pour deux cents parts sociales;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 1.500.000,- (un million cinq cents mille francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Olivier Donnet, sept cent cinquante parts sociales	750
---	-----

2.- Monsieur John McKenzie, sept cent cinquante parts sociales	750
--	-----

3.- Monsieur Bertrand de Hartingh, trois cents parts sociales	300
---	-----

4.- Madame Martine Boulanger, deux cents parts sociales	200
---	-----

Total: deux mille parts sociales	2.000
----------------------------------	-------

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent sur un compte ouvert au nom de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John McKenzie de sa qualité de gérant de la société et lui accorde décharge entière et définitive de son mandat. L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur John McKenzie, Monsieur Olivier Donnet, prénommé, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan du premier exercice.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Juncker, A. Schanen, J. Cardi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 33, case 4. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

J. Elvinger.

(30300/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 32.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30295/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SCMT - SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.824.

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company SCMT - SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES S.A., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg B 74.824, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 17th of February 2000, published in the Mémorial C number 474 of July 5, 2000.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, being in the chair, who appoints as secretary Mademoiselle Monique Putz, employée privée, residing in Garnich.

The meeting elects as scrutineer Madame Liliane Hofferlin, employée privée, residing in Howald.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 14 of the articles of association in order

a) to adopt a financial year beginning on April 1 and ending on March 31 of the following year, and

b) to acknowledge that as an exception the financial year which has begun on January 1, 2001 will end on March 31, 2001.

Article 14 of the articles of association will have henceforth the following wording: «L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

2. Amendment of the first paragraph of article 13 of the articles of association in order to adapt the annual general meeting's date to the amended financial year.

The first paragraph of article 13 of the articles of association will have henceforth the following wording: «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures.»

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting, having adopted a financial year beginning on April 1 and ending on March 31 of the following year, acknowledges that as an exception the financial year which has begun on January 1, 2001 will end on March 31, 2001.

Second resolution

Following this resolution article 14 of the articles of association will have henceforth the following wording:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Third resolution

In order to adapt the annual general meeting's date to the amended financial year, the meeting adopts the second Wednesday of September at 11.00 a.m. as date of the annual general meeting.

Fourth resolution

Following this resolution the first paragraph of article 13 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«**Art. 13. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCMT - SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 74.824, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C numéro 474 du 5 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liliane Hofferlin, employée privée, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts pour a) adopter une année sociale commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante et b) constater qu'exceptionnellement l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 finira le 31 mars 2001. L'article 14 des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

2. Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts afin d'adapter la date de l'assemblée générale annuelle à l'année sociale modifiée. Le premier alinéa de l'article 13 des statuts aura dorénavant la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir adopté une année sociale commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 finira le 31 mars 2001.

Deuxième résolution

A la suite de cette résolution l'article 14 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

Afin d'adapter la date de l'assemblée générale annuelle à l'année sociale modifiée, l'assemblée adopte le deuxième mercredi du mois de septembre à 11.00 heures comme date de l'assemblée générale annuelle.

Quatrième résolution

A la suite de cette résolution le premier alinéa de l'article 13 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, M. Putz, L. Hofferlin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 8CS, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 avril 2001.

G. Lecuit.

(30296/220/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SCMT - SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 74.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 avril 2001.

G. Lecuit.

(30297/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.418.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING

Signatures

Administrateurs

(30299/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.506.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2000 enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 88, case 7, ont été déposés dans le dossier de la société.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue le 29 mars 2001, à Luxembourg, acte n° 211, que:

* L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001, aux fonctions d'administrateurs de la société, les personnes suivantes:

Conseil d'administration:

1. M. Bruno Eynard, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, président;
2. M. Renzo De Marchi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Brescia (Italie), administrateur-délégué;
3. M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
4. M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

* L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg-Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Calergy.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

(30303/208/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

50008

SIFEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningen, 1A, rue Wangert.
R. C. Luxembourg B 64.403.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(30301/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SIGAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, route de Bous.
R. C. Luxembourg B 42.515.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 10 mai 2001.

(30302/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SITARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.301.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

SITARO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30304/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

VALMONT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.496.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 mai 2001

- 1) L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer les mandats d'administrateurs de:
 - Monsieur Michel Munoz, demeurant à Luxembourg.
 - Madame Alexia Meier, demeurant à Mersch.
 - La société GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED avec siège à DublinDécharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Madame Ludwin Van Gaever, demeurant à B-8730 Beernem.
 - Monsieur Dirk De Soete, demeurant à B-8730 Beernem.
 - La société anonyme LOGEX S.A., avec siège à B-7503 Froyennes.
- 3) L'assemblée générale décide de révoquer la société GALLIPOLI LIMITED au poste de Commissaire aux comptes. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.
- 4) La société FIDUCIAIRE F.O.R.I.G., avec siège à L-1219 Luxembourg est nommé au poste de commissaire aux comptes.
- 5) Le siège social est désormais fixé au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

VALMONT INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30353/607/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

S.M.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.371.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
S.M.T. INTERNATIONAL S.A.
G. Reding / X. Dufour
Administrateur / Administrateur

(30305/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

S.M.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.371.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 4 décembre 1998

La démission de Monsieur Patrick de Barneville de son poste d'Administrateur est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Lionel Heuzé, administrateur de sociétés, demeurant à Paris est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

De plus, Monsieur Lionel Heuzé est désigné Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Patrick de Barneville.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l. Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
S.M.T. INTERNATIONAL S.A.
G. Reding / X. Dufour
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30306/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.107.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Signatures
Administrateurs

(30358/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.107.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Signatures
Administrateurs

(30359/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SORIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.578.

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SORIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 16 mars 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant comme suit:

- en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 19 juillet 2000,
- en date du 1^{er} décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et
- en date du 10 avril 2001, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, avec un capital

social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par:

- 1.- cent cinquante-cinq (155) actions de la catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action et
- 2.- cent cinquante-cinq (155) actions privilégiées de la catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR)

par action, sans droit de vote,

entièrement libérées et souscrites,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 73.578.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Diminution de la valeur nominale des actions en augmentant le nombre d'actions et modification afférente de l'article 5 des statuts.

2.- Modification de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Les administrateurs sont répartis en deux catégories: le/les administrateur(s) de catégorie A et le/les administrateur(s) de catégorie B, et dont les pouvoirs sont fixés à l'article 11 ci-après.»

3.- Modification de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

4.- Nominations statutaires.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de diminuer la valeur nominale des actions de son montant actuel de cent euros (100,- EUR) à dix euros (10,- EUR) en augmentant en conséquence le nombre d'actions de trois cent dix (310) à trois mille cent (3.100), et la modification afférente de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par:

1.- mille cinq cent cinquante (1.550) actions de la catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action et

2.- mille cinq cent cinquante (1.550) actions privilégiées de la catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, sans droit de vote.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par:

- vingt-cinq mille (25.000) actions de la catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action,

- vingt-cinq mille (25.000) actions privilégiées de la catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, sans droit de vote.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Les administrateurs sont répartis en deux catégories: le/les administrateur(s) de catégorie A et le/les administrateur(s) de catégorie B, et dont les pouvoirs sont fixés à l'article 11 ci-après.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale charge le conseil d'administration de l'exécution des présentes délibérations.

Cinquième résolution

Sont nommés aux fonctions de nouveaux administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002:

a) administrateur de catégorie A:

Monsieur Roberto Verga, administrateur de société, demeurant à CH-Lugano, Via Lavizzari 4.

b) administrateur de catégorie B:

- Monsieur Paolo Brajnik, administrateur de société, demeurant à I-Gorizia, Via Montegrappa 10.

- Monsieur Giancarlo Milite, administrateur de société, demeurant à I-Udine, Via Petrarca 58.

En conformité aux dispositions de l'article 11 des statuts la société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Roberto Verga avec Monsieur Paolo Brajnik ou avec Monsieur Giancarlo Milite.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Yande, C. Folmer, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 351, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 mai 2001.

H. Beck.

(30313/201/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SORIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 mai 2001.

H. Beck.

(30314/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

LORFI, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.564.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

LORFI, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A.

A. Angelsberg / T. Braun

Administrateur / Administrateur

(30307/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

LORFI, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2000

Le bénéfice Total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à FRF 3.861.779,35 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	146.395,00 FRF
- report à nouveau	3.715.384,35 FRF

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur André Angelsberg, employé privé, Ettelbrück

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

LORFI, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION EN LORRAINE S.A.

A. Angelsberg / T. Braun

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30308/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ETP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

L'an deux mille un, le vingt-six avril à 16.00 heures.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN TRADING AND PHARMAPRODUCTION LTD., ayant son siège à 19 Kathleen Road, London SW11 2JR, délivré par le bureau d'enregistrement des sociétés, Cardiff, en date du 4 janvier 2001.

L'actionnaire unique M. Hans Joachim Ibers, demeurant à D-NRW 59755 Arnsberg, Stembergstrasse 3, est présent: L'Assemblée Générale Extraordinaire aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

Ouvrir une succursale de la société EUROPEAN TRADING AND PHARMAPRODUCTION LTD. au Luxembourg qui prend la dénomination de ETP S.A., avec siège social au 3, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

La succursale a pour objet l'achat et la vente de matériel électronique et de télécommunication.

Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR).

La nomination de M. Werner Hufnagel, demeurant à D-59494 Soest, Diemelweg 4, au poste d'Administrateur-Délégué avec droit de co-signature obligatoire.

La nomination de M. Hans Joachim Ibers, demeurant à D-NRW 59755 Arnsberg, Stembergstrasse 3 au poste d'administrateur.

La nomination de M. Lothar Zacharias, demeurant à D-59755 Arnsberg, Graf Gottfriedstrasse 12 au poste d'administrateur.

La nomination de la société INTERNATIONAL NET Ltd, ayant son siège au Tortola BVI, au poste de commissaire aux comptes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

H.J. Ibers

Pour accord

W. Hufnagel / L. Zacharias

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Le conservateur du registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles certifie que EUROPEAN TRADING AND PHARMAPRODUCTION LTD est constitué à ce jour en tant que société à responsabilité limitée conformément à la Loi de 1985 sur les sociétés.

Délivré par le bureau d'enregistrement des sociétés, Cardiff, le 4 janvier 2001.

Strassen, le 23 avril 2001.

Pour traduction conforme à l'original

F. Marschall

Traductrice assermentée

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Par la présente, le conservateur du registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles certifie que: EUROPEAN TRADING AND PHARMAPRODUCTION LTD a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en date du 4 janvier 2001 conformément à la Loi de 1985 sur les sociétés.

Selon les actes de la société, le conservateur certifie que:

- a) Hans Joachim Ibers est l'administrateur de la société,
- b) Lothar Zacharias est le secrétaire de la société,
- c) le siège social de la société est sis au 19 Kathleen Road, London SW11 2JR.

Délivré par le bureau d'enregistrement des sociétés, Cardiff, le 1^{er} mars 2001.

R.J. Evans

Conservateur du registre des sociétés

Strassen, le 23 avril 2001.

Pour traduction conforme à l'original

F. Marschal

Traductrice assermentée

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

STATUTS

Introduction

a) Les dispositions énoncées au Tableau A dans l'annexe à la Loi de 1985 sur les sociétés (Tableaux A à F), les dispositions de 1985 telles que modifiées par la Loi de 1985 sur les sociétés (Tableaux A à F) (Amendement) (un tel tableau sera dénommé ci-après «Tableau A») s'appliqueront à la société sauf exclusion ou modification, et ces dispositions ainsi que les statuts ci-après régleront la société.

b) Dans les présents statuts, le terme «Loi» signifie la Loi de 1985 sur les sociétés, mais toute référence dans ces statuts à une disposition législative sera considérée comme incluant une référence à une modification statutaire ou à une remise en vigueur de cette disposition.

Actions

2. En général, les administrateurs de la société sont, sans conditions, autorisés à attribuer, accorder des options ou céder les actions non encore émises de la société, qu'elles fassent partie ou non du capital social initial, pour une période de cinq ans à dater de la constitution, aux personnes, au moment et selon les conditions jugées opportunes, sous réserve des dispositions du chapitre 80 de la Loi.

3.

a) Sous réserve des présents statuts, la société peut acquérir ses propres actions, comprenant les actions amortissables en dehors du capital ou des profits distribuables.

b) Avant l'attribution des actions non encore émises, la société les proposera à ses membres proportionnellement à la valeur nominale des actions détenues et cette offre sera adressée par une notification spécifiant le nombre d'actions auquel le membre a droit (sous réserve de la clause 3 (a) ci-dessus) et une période de temps (14 jours au maximum) pendant laquelle l'offre, si elle n'est pas acceptée, est considérée comme refusée et après expiration de ce délai ou à la réception de la notification écrite du membre refusant les actions, les administrateurs peuvent en disposer librement.

c) Les dispositions de l'article 89 (1) et des articles 90 (1) à (6) ne s'appliquent pas à la société.

Règles applicables aux réunions

10. Lors de toute assemblée générale, une résolution soumise à son vote sera adoptée à main levée à moins qu'un vote (avant ou lors de la déclaration du résultat du vote à main levée) soit demandé par le président ou un membre en personne ou par un mandataire et les dispositions 46 du Tableau A seront modifiées en conséquence. En cas d'égalité des voix, le Président n'aura pas un deuxième vote ou une voix prépondérante et les dispositions 50 du Tableau A ne s'appliqueront pas à la société.

Nom(s), adresse et signature du(des) souscripteur(s):

Nom: M. Hans Joachim Ibers

Adresse: Stembergstrasse 3, NRW 59755 Arnsberg, Allemagne

Signature: -

En date du 11 décembre 2000.

Témoign de la signature sus-mentionnée:

Signature: -

Nom du témoin: Petra Züsewald

Adresse du témoin: Graf-Gottfried Strasse 20, 59755 Arnsberg

Il est certifié que la présente page ainsi que la suivante (1) sont une copie conforme d'un acte conservé et enregistré le 04/01/01 au bureau d'enregistrement des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles.

Date: 6 mars 2001.

R. Evans

Autorisé par le Secrétaire d'Etat

Administrateurs

4. Les dispositions 64 du Tableau A ne s'appliqueront pas à la société. Sauf disposition contraire déterminée par une résolution de l'assemblée générale de la société, il y aura au moins un administrateur. Celui-ci aura pouvoir d'exercer tous les pouvoirs dont sont investis en général les administrateurs et qui sont énoncés au Tableau A et par les présents statuts; les dispositions 89 sont modifiées en conséquence.

5. Les administrateurs ne sont pas tenus de se retirer à tour de rôle et les dispositions 73 à 80 du tableau A ne s'appliqueront pas à la société.

6. Un administrateur peut voter relativement à tout contrat ou accord auquel il est intéressé ou sur toute question s'y rapportant, son vote sera compté et calculé en estimant un quorum à chaque réunion lors de laquelle un tel contrat ou accord sera pris en considération. Les dispositions 94 et 95 du tableau A seront modifiées en conséquence.

7. En cas d'égalité des voix lors d'un Conseil d'Administration, le Président du Conseil n'aura pas un second vote ou voix prépondérante et les dispositions 88 du tableau A seront modifiées en conséquence.

Transfert d'actions

8. Un membre voulant transférer des actions à une entité autre que la société adressera une notification par écrit, remise personnellement ou envoyée par lettre recommandée, au siège social de la société et aux dernières adresses connues des administrateurs et à tous les actionnaires de la société en faisant état de son intention, en donnant tous les renseignements relatifs aux actions concernées. L'administrateur en tant que représentant du membre ayant communiqué cette notification peut céder la totalité ou une partie des actions aux membres de la société dans une proportion directe et au prorata de leur détention à un prix à convenir entre le cédant et les administrateurs ou, à défaut d'accord, à un prix fixé à sa juste valeur par les commissaires aux comptes de la société. Si, dans les 28 jours à dater de la notification, les administrateurs sont dans l'impossibilité de trouver un membre intéressé à acquérir les actions à de telles conditions, le cédant peut vendre les actions demeurées invendues dans les 3 mois à dater de la notification, mais les administrateurs peuvent, à leur discrétion et sans justification, refuser d'enregistrer un tel transfert qu'il s'agisse ou non d'actions entièrement libérées et les dispositions 24 du Tableau A seront modifiées en conséquence.

Cachet de la société

9. Le cachet de la société ne peut être utilisé qu'avec l'autorisation des administrateurs ou d'un comité d'administrateurs. Tout acte auquel un apposé un cachet sera signé par un administrateur et par le secrétaire ou un deuxième administrateur. Conformément à la disposition 6 du Tableau A, l'obligation relative à l'apposition d'un cachet sur les certificats d'actions s'appliquera uniquement si la société possède un tel cachet. Les dispositions 101 du Tableau A ne s'appliqueront pas à la société. Celle-ci peut exercer les pouvoirs conférés par l'article 39 de la Loi en ce qui concerne l'utilisation d'un cachet officiel à l'étranger et de tels pouvoirs seront conférés aux administrateurs.

Il est certifié que la présente page ainsi que la suivante (1) sont une copie conforme d'un acte conservé et enregistré le 04/01/01 au bureau d'enregistrement des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles.

Date: 6 mars 2001.

R. Evans

Autorisé par le Secrétaire d'Etat

Strassen, le 23 avril 2001.

Pour traduction conforme à l'original

F. Marschall

Traductrice assermentée

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

ACTE CONSTITUTIF

1. La dénomination de la société est EUROPEAN TRADING AND PHARMAPRODUCTION LTD.
2. Le siège social de la société sera au Royaume-Uni.
3. L'objet de la société est l'exécution d'opérations commerciales.
4. Sans préjudice des dispositions de l'article 3A de la Loi de 1985 sur les sociétés, la société disposera des pouvoirs suivants:
 - a) Acquérir et gérer, en tout ou en partie, les biens incorporels, l'actif et le passif de toute personne, société ou entreprise exerçant une activité autorisée ou acquérir des intérêts ou louer toute autre propriété immobilière ou personnelle nécessaire ou adaptée aux objectifs de la société.
 - b) Acquérir, vendre, échanger, améliorer, hypothéquer, inscrire, louer, prendre à bail ou en échange, racheter, accorder une licence, accepter des rachats, acquérir et gérer toute propriété foncière perpétuelle et libre, toute

propriété louée à bail ou autre, biens meubles et effets, construire, démolir, effectuer des travaux, développer et se charger de tout immeuble et l'adapter aux objectifs de la société.

c) Accorder des baux, privilèges, concessions ou droits relatifs à la société.

d) Investir et gérer les fonds de la société qui ne sont pas directement affectés aux objectifs de la société ou les titres, sous réserve de conditions opportunes.

e) Promouvoir toute autre société et en garantir ses actions ou obligations.

f) Fusionner ou s'associer dans toute société de personnes, partenariat, syndicat ou participer aux bénéfices ou conclure tout autre accord financier avec toute autre société, entreprise ou personne.

g) Valider, accepter, endosser, émettre, acquérir et escompter des billets à ordre, lettres de change, connaissements et tout autre effet négociable et transmissible.

h) Emprunter, collecter et garantir le paiement des fonds de la manière jugée la plus adaptée par la société, en particulier, emprunter des fonds par l'émission d'obligations ou d'obligations sans garantie, perpétuelles ou autres, au pair ou à prime ou un escompte, et garantir les fonds empruntés ou tout autre engagement ou obligation de la société par hypothèque ou prélever la totalité ou une partie des actifs de la société, incluant la propriété future et le capital non appelé.

i) Investir les fonds de la société en actions ou obligations ou dans tout autre investissement ou valeur déterminée par la société, contracter des prêts ou avances ou accorder crédit à toute personne, société ou entreprise dans des conditions jugées opportunes et garantir tout engagement ou toute obligation de toute personne, société ou entreprise.

j) Vendre totalement ou partiellement l'entreprise, les biens incorporels et les actifs de la société au prix et selon les conditions jugées adaptées.

k) Mettre en place un système en émettant des actions ou autrement, grâce auquel les employés peuvent participer aux bénéfices ou prendre part à la gestion de la société.

l) Payer les dépenses ou frais accessoires relatifs à l'établissement et à la constitution de la société.

m) Effectuer toute autre opération contribuant ou ayant un rapport avec la réalisation des objectifs mentionnés ci-avant.

Par la présente, il est expressément déclaré que chaque paragraphe des précédentes clauses sera considéré comme un objectif indépendant de la société et sera interprété indépendamment de toute stipulation énoncée dans un autre paragraphe.

5) La responsabilité de la société est limitée.

6) Le capital social de la société s'élève à 100,- £ divisé en 100 actions ordinaires de 1,- £ chacune.

Je/nous, signataire(s) du présent acte constitutif de la société, a (ont) l'intention de constituer une société conformément au présent acte et s'accorde(nt) à souscrire au nombre d'actions figurant en face de mon/notre nom.

Nom(s), adresse et signature du(des) souscripteur(s)

Nom: M. Hans Joachim Ibers

Adresse: Stembergstrasse 3 NRW 59755 Arnsberg, Allemagne

Nombre d'actions souscrites: 100

Total d'actions souscrites: 100

En date du 11 décembre 2000.

Témoin de la signature sus-mentionnée

Signature: -

Nom du témoin: Petra Züsewald

Adresse du témoin: Graf-Gottfried Strasse 20, 59755 Arnsberg

Il est certifié que la présente page ainsi que la suivante (1) sont une copie conforme d'un acte conservé et enregistré le 04/01/01 au bureau d'enregistrement des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles.

Date: 6 mars 2001.

R. Evans

Autorisé par le Secrétaire d'Etat

Strassen, le 23 avril 2001.

Pour traduction conforme à l'original

F. Marschal

Traductrice assermentée

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30384//205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2001.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 40.258.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 352, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

(30309/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(30316/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.186.

—
*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office on
Wednesday April 25, 2001 at 2.00 p.m.*

Resolution 5

The General Meeting ratifies the appointments of MM. Fred Siegrist and Markus Fuchs, in replacement of MM. Alfred Hänni and Klaus Bissmann, as Directors for a term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2002.

The General Meeting resolves to re-elect the Directors being Mr Dominique P. Morax, Mr Thomas McIntosch, Mr Michel Cattaneo and Mr Patrick Schols for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2002.

Resolution 6

The General Meeting resolved to re-elect PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as Auditor of the Fund for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2002.

Certified copy

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30317/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.
